

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/09/2012

Absents excusés : CASTANET H. (procuration à BERGUES D.), HUET J-P. (procuration à FREGEAC C.), PARROU P.

TRAVAUX WC MAIRIE / ESPACE AFFICHAGE :

Les travaux de réfection des WC publics et de l'espace affichage situés sous la mairie ont commencé. Monsieur Christian VERNEJOUL réalise actuellement les travaux de maçonnerie. L'entreprise CLARETY interviendra lundi 1^{er} octobre pour le passage des gaines électriques.

REFECTION ECLAIRAGE CASTELNAU :

Les travaux de réfection de l'éclairage public du village de Castelnaud, réalisés par l'entreprise INEO devraient débuter courant octobre.

Une subvention à hauteur de 10 440 € a été attribuée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) correspondant à la réfection de 28 points lumineux sur ce secteur.

TRAVAUX BASCULE :

Suite aux dommages causés par un poids lourd sur la place de la bascule, un devis a été réalisé par l'entreprise BEX à hauteur de 4 509.66 € TTC, correspondant aux travaux de réparation. Les deux compagnies d'assurances concernées par ce sinistre ont été informées. Un expert se rendra sur les lieux le 16 octobre prochain afin d'évaluer les dommages.

LOGEMENT COMMUNAL « MAISON ROQUIER » :

La procédure d'expulsion des locataires suit son cours. Une audience au Tribunal d'Instance de Figeac aura lieu le 13 novembre prochain. Les assistantes sociales du secteur devront remettre un rapport sur la situation financière des locataires.

Le Maire rappelle au conseil municipal que cette procédure d'expulsion a été lancée par la Commune en dernier recours, les tentatives de conciliation et d'échelonnement de la dette avec les locataires n'ayant jamais abouti.

ADMISSION EN NON VALEUR :

Suite à la demande déposée par Monsieur DELIOT, comptable du trésor, concernant les impayés de loyers, d'eau et d'assainissement au nom de Monsieur LEURS Jean-Michel, le conseil municipal délibère pour l'admission en non valeur des sommes suivantes :

- Budget Communal :	2 414.72 €
- Budget Eau :	187.75 €
- Budget Assainissement :	195.57 €

RENTREE SCOLAIRE :

- Effectifs : les effectifs pour la rentrée scolaire 2012/2013 sur le RPI sont les suivants : 82 enfants à Prudhomat et 42 enfants sur St-Michel, soit un total de 124 enfants sur le regroupement.

- Cantine scolaire : les travaux d'aménagement de la cantine à Prudhomat ont permis la mise en place de deux services de cantine depuis le 10 septembre dernier.

- Personnel : Madame Danielle VERN devant subir une intervention chirurgicale, elle sera remplacée sur le temps scolaire par Madame Christine MAURY durant son absence.

- Convention d'hébergement avec le collège de Bretenoux : le Maire rappelle au conseil municipal que la nouvelle convention établissant les conditions de fourniture des repas, signée entre le collège de Bretenoux et les communes bénéficiant de ce service (Prudhomat, St-Michel, Bretenoux, Puybrun, Tauriac et Girac) n'a toujours pas été signée par le SIVU Prudhomat/St-Michel et par le SIVU Val ' Ecoles de Puybrun ; seule la commune de Bretenoux a signé cette convention dans laquelle il est mentionné que « cette convention ne sera renouvelée que dans la limite d'une demande inférieure ou égale à 200 repas journaliers » pour la prochaine année scolaire 2013/2014.

Le Maire rappelle qu'à ce jour, environ 350 repas journaliers sont fournis aux écoles concernés, il est donc urgent de trouver une solution pour la pérennisation de ce service en attendant la réfection des cuisines du collège de Bretenoux.

Il est également rappelé que le SIVU Prudhomat/St-Michel a embauché un agent titulaire à temps plein pour le fonctionnement de ce service ; cette personne est mise à disposition du collège pour la confection des repas, et même si sa charge financière est supportée par les 3 collectivités (SIVU Prudhomat/St-Michel – SIVU Val'Ecoles – Commune de Bretenoux), la responsabilité de cette embauche incombe aux communes de Prudhomat et St-Michel Loubéjou. C'est pourquoi cette convention ne sera pas signée en l'état par le SIVU, sans garantie d'un renouvellement du service fourni par le collège.

Une réunion devrait être organisée avec le Conseil Général, le collège de Bretenoux et les communes concernées.

RESIDENCE BONNEVIOLE :

La commission d'attribution des quatre logements de la résidence Bonneviole, située à côté de l'école a eu lieu le 24 septembre dernier. Les deux logements T2 (environ 50 m2 pour un loyer de 284 €) ont été attribués à Mr et Mme DUBOUCHER et Mme HAVARD. Les logements T3 (environ 70 m2 pour un loyer de 396 €) ont été attribués à Mr BOUYSSSET et Mr NOAILHAC.

L'aménagement de l'espace entre le parking et les jardins privatifs sera réalisé par la Commune.

Un courrier a été adressé à Lot Habitat afin que deux points importants soient précisés dans les baux de location :

- Le fossé se trouvant à l'arrière du bâtiment doit rester libre afin de permettre un bon écoulement des eaux de pluie ; son entretien devra être assuré par chacun des locataires concernés.
- Le parking de l'école ne devra pas être utilisé par les occupants de la résidence qui disposent de places de stationnement indépendantes.

CONTENEURS ENTERRES - MOLOK :

- Pauliac : Monsieur Jérôme LAMOTHE fait part du mécontentement des habitants de Pauliac qui ne souhaitent pas que les Molok soient implantés à l'endroit initialement prévu.

Le Maire propose au conseil municipal de prendre contact avec Monsieur PLEIMPON, Président du syndicat d'eau propriétaire de la parcelle AB 324 située à Granou sur laquelle pourraient être implantés les Molok. A défaut, le Maire propose de placer ces conteneurs sur le terrain communal à côté de la station d'épuration.

- Molinié/Astorgues : aucune solution n'ayant été trouvée pour placer les conteneurs sur ce secteur, le Maire propose de les installer sur la place de Bonneviole s'il n'y a pas d'autres possibilités.

- Félines : la réflexion sur l'emplacement des futurs Molok est toujours en cours.

REGROUPEMENT ADVD/SYMAGE/SMTVD :

Le Maire fait le compte rendu des réunions qui se sont déroulées à Thégra et Carennac les 24 et 27 septembre dernier concernant le regroupement des 3 structures (ADVD/SYMAGE/SMTVD) en un syndicat unique fermé qui permettrait de relancer et de porter le projet de SCOT sur le Nord du Lot.

Ce nouveau syndicat disposerait d'un comité syndical de 34 membres (délégués communautaires dont le nombre dépend du nombre d'habitants de chaque Communauté de Communes). Ce comité élirait lui-même 1 Président et 5 Vices-Présidents qui seraient chargés, chacun en ce qui les concerne, d'un des pôles suivants :

- Développement Territorial = politique de Pays
- Planification et Urbanisme = SCOT
- Art et Histoire = projet culturel
- Tourisme
- Eau et Environnement

Le Maire rappelle que ce syndicat devrait être opérationnel dès janvier 2013, les différentes structures concernées par ce regroupement ayant délibéré favorablement à sa création.

PLU / ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT :

Le Maire fait part au conseil municipal du travail réalisé par Monsieur François TRAVERT, représentant le société INERMIS, en partenariat avec Monsieur MARCENAC (DDT du Lot), et des élus, lors des différentes réunions organisées pour la réalisation d'orientations d'aménagement sur les secteurs AU, UBb et UCb du PLU.

Le Maire précise que le document présenté est un document de travail, sur lequel plusieurs améliorations ont déjà été apportées mais qui n'est pas encore abouti.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à l'élaboration d'un tel document, dont le but est d'organiser un développement et un aménagement cohérent du territoire communal.

La prochaine réunion portera sur la modification du zonage et du règlement des zones N et Nh du PLU, en présence de Monsieur MARCENAC, le lundi 8 octobre à 9h30.

SEANCE LEVEE A 22H45

Le Maire